

RAPPORT DE LA DIRECTION

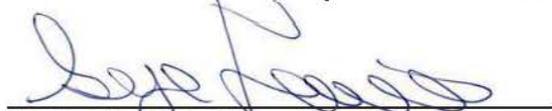
Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Serge Larivière, PH.D., MBA
Directeur général



Régent Brind'Amour, CPA, CMA
Directeur des services administratifs

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 17 décembre 2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 décembre 2013

ETATS FINANCIERS / VERSION FRANCAISE

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013**

	<u>BUDGET</u>		<u>2013</u>		<u>2012</u>
REVENUS					
Contributions du gouvernement du Québec	25 066 000	\$	25 493 505	\$	24 111 305
Intérêts	<u>10 000</u>		<u>12 683</u>		<u>11 257</u>
	<u>25 076 000</u>		<u>25 506 188</u>		<u>24 122 562</u>
CHARGES					
Prestations de sécurité du revenu	22 842 800		23 270 305		21 876 505
Traitement et avantages sociaux	1 139 800		1 116 609		1 079 085
Déplacements	120 000		115 878		109 433
Loyers	148 500		148 563		134 047
Honoraires professionnels	10 000		9 388		13 565
Entretien et traitements informatiques	233 000		220 301		222 457
Publicité	20 000		40 727		13 075
Formation	27 000		29 184		9 721
Fournitures	59 600		45 804		56 593
Téléphone et communications	34 000		31 103		33 946
Frais de banque et d'intérêts	1 500		1 230		1 100
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 100</u>		<u>10 016</u>		<u>9 977</u>
	<u>24 646 300</u>		<u>25 039 108</u>		<u>23 559 504</u>
EXCÉDENT ANNUEL	<u>429 700</u>	\$	<u>467 080</u>	\$	<u>563 058</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	889 538	\$	885 180	\$
Remise au gouvernement du Québec (note 4)	(1 000 000)		(558 700)	
Excédent annuel	<u>467 080</u>		<u>563 058</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>356 618</u>	\$	<u>889 538</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2013**

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	842 119	\$	1 261 530	\$
Débiteurs (note 6)	<u>4 653 623</u>		<u>4 581 400</u>	
	<u>5 495 742</u>		<u>5 842 930</u>	
PASSIFS				
Charges à payer et frais courus (note 7)	5 099 146		4 886 401	
Dû au Fonds d'assurance (note 15)	<u>55 803</u>		<u>89 418</u>	
	<u>5 154 949</u>		<u>4 975 819</u>	
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>340 793</u>		<u>867 111</u>	
ACTIF NON FINANCIERS				
Charges payées d'avance	1 698		1 716	
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>14 127</u>		<u>20 711</u>	
	<u>15 825</u>		<u>22 427</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>356 618</u>	\$	<u>889 538</u>	\$

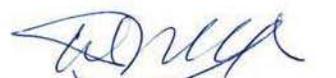
Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**



Jean-Guy Dugré



Willie Iserhoff

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

	<u>BUDGET</u>		<u>2013</u>		<u>2012</u>
EXCÉDENT ANNUEL	429 700	\$	467 080	\$	563 058
Acquisitions des immobilisations corporelles	(3 000)		(3 432)		(9 252)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 100</u>		<u>10 016</u>		<u>9 977</u>
	<u>7 100</u>		<u>6 584</u>		<u>725</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(1 800)		(1 698)		(1 716)
Utilisation de charges payées d'avance	<u>1 716</u>		<u>1 716</u>		<u>1 270</u>
	<u>(84)</u>		<u>18</u>		<u>(446)</u>
Remise au gouvernement du Québec (note 4)	<u>(1 000 000)</u>		<u>(1 000 000)</u>		<u>(558 700)</u>
(Diminution) Augmentation des actifs financiers nets	(563 284)		(526 318)		4 637
Actifs financiers nets au début	<u>867 111</u>		<u>867 111</u>		<u>862 474</u>
Actifs financiers nets à la fin	<u>303 827</u>	\$	<u>340 793</u>	\$	<u>867 111</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	467 080 \$	563 058 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 016</u>	<u>9 977</u>
	<u>477 096</u>	<u>573 035</u>
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(72 223)	(740 146)
Charges payées d'avance	18	(446)
Charges à payer et frais courus	212 745	750 469
Dû au Fonds d'assurance	<u>(33 615)</u>	<u>10 333</u>
	<u>106 925</u>	<u>20 210</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>584 021</u>	<u>593 245</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(3 432)</u>	<u>(9 252)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remise au gouvernement du Québec (note 4) et flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(1 000 000)</u>	<u>(558 700)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(419 411)</u>	<u>25 293</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 261 530</u>	<u>1 236 237</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	<u>842 119</u> \$	<u>1 261 530</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2013

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office), constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (RLRQ, chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le 1^{er} juillet 2012, l'Office a adopté prospectivement le chapitre SP 1201 « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200 « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et les pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière de l'Office.

Instruments financiers

Le 1^{er} juillet 2012, l'Office a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : celle de la juste valeur ou celle du coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- L'obligation d'ajouter de nouvelles informations sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers. Ces informations ont été ajoutées et présentées à la note 13.

En date du 1^{er} juillet 2012, l'Office :

- A classé ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur ou au coût ou coût après amortissement conformément aux catégories prescrites par le SP 3450 et a comptabilisé ces éléments dans l'état de la situation financière.
- A appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur.
- A appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière de l'Office.

Paiements de transfert

Le 1^{er} juillet 2012, l'Office a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière de l'Office.

4. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En juin 2012, les membres de l'Office ont résolu de remettre un montant de 1 000 000 \$ au gouvernement du Québec à même l'excédent cumulé.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse. L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

6. DÉBITEURS

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 503 165	\$	4 518 207	\$
Autres	<u>150 458</u>		<u>63 193</u>	
	<u>4 653 623</u>	\$	<u>4 581 400</u>	\$

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	4 828 262	\$	4 730 878	\$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	150 691		67 954	
Centre de services partagés du Québec	40 146		47 004	
Fournisseurs	42 657		13 175	
Traitements et avantages sociaux	<u>37 390</u>		<u>27 390</u>	
	<u>5 099 146</u>	\$	<u>4 886 401</u>	\$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013</u>			<u>2012</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Net</u>
Améliorations locatives	18 416	\$ 18 416	\$ -	18 416	\$ 18 416	\$ -
Mobilier et équipement	23 465	16 190	7 275	23 465	12 016	11 449
Équipement informatique	47 377	40 525	6 852	43 945	34 683	9 262
Logiciel	<u>904 650</u>	<u>904 650</u>	-	<u>904 650</u>	<u>904 650</u>	-
	<u>993 908</u>	\$ <u>979 781</u>	\$ <u>14 127</u>	<u>990 476</u>	\$ <u>969 765</u>	\$ <u>20 711</u>

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'équipement informatique ont été de 3 432 \$. Au cours de l'exercice précédent, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ont été respectivement de 2 631 \$ et de 6 621 \$.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Office est engagé par un contrat de services professionnels avec le Centre de services partagés du Québec pour l'entretien de son système informatique jusqu'en mars 2014.

L'Office est également engagé par deux baux à long terme échéant en mars et avril 2020 pour des locaux administratifs. Ces engagements totalisent 674 312 \$.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des obligations contractuelles s'établissent comme suit :

2014	150 528
2015	97 845
2016	100 566
2017	100 566
2018	100 566
2019 et suivants	<u>177 832</u>
	<u>727 903 \$</u>

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de l'Office pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 53 552 \$ (2012 : 51 072 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

Information supplémentaire

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts reçus	12 683 \$	11 309 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'Office est exposé à un risque de crédit au maximum de la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'une institution financière réputée.

L'Office estime que le risque de crédit associé aux débiteurs est limité car le débiteur principal est le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est un apparenté sous contrôle commun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Office paie généralement ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance totalisent 5 154 949 \$ au 30 juin 2013 (4 975 819 \$ au 30 juin 2012). Plus de 87% du total des sommes (92% en 2012) sera versé aux bénéficiaires à même l'encaissement du compte à recevoir du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'Office évalue très faible son risque de liquidité puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Office considère qu'il est seulement exposé au risque du taux d'intérêt attribuable à sa trésorerie et équivalents de trésorerie qui portent intérêt à des taux basés sur celui du marché.

L'objectif de l'Office est de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en s'assurant que la sécurité des fonds détenus a priorité sur les revenus d'intérêt gagnés. L'Office considère donc que son risque lié à la variation du taux d'intérêt est faible.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

15. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds. Pour l'année-programme 2012-2013, le taux de contribution du gouvernement et des prestataires est de 1,40 % des jours payés.

Les résultats, l'excédent cumulé et l'état de la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 30 juin 2013, sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
REVENUS				
Contribution du gouvernement du Québec	146 122	\$	234 228	\$
Contribution des prestataires	146 122		234 228	
Intérêts	<u>33 554</u>		<u>30 838</u>	
	<u>325 798</u>		<u>499 294</u>	
CHARGES				
Congés de maladie et désastres	278 686		326 194	
Frais de banque	<u>91</u>		<u>90</u>	
	<u>278 777</u>		<u>326 284</u>	
EXCÉDENT ANNUEL	47 021		173 010	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>408 895</u>		<u>235 885</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>455 916</u>	\$	<u>408 895</u>	\$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	626	\$	356	\$
Placements	3 225 369		2 872 814	
Compte à recevoir de l'Office	55 803		89 418	
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>55 803</u>		<u>89 418</u>	
	<u>3 337 601</u>		<u>3 052 006</u>	
PASSIFS				
Congés de maladie à payer aux prestataires	2 881 683		2 643 111	
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u>455 918</u>	\$	<u>408 895</u>	\$

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec (Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le comité de vérification interne surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Jean Paul Dutrisac
Président



M. Jacques Laflamme
Directeur des services administratifs

Québec, le 18 juin 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des professions du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

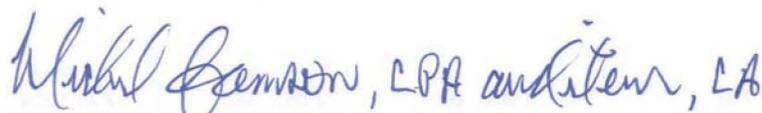
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 18 juin 2014

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	<u>Budget</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
REVENUS			
Contributions des membres des ordres professionnels	8 329 477 \$	8 834 849 \$	8 280 585 \$
Intérêts	60 000	83 024	80 407
Honoraires du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 6)	-	1 958	2 015
	<u>8 389 477</u>	<u>8 919 831</u>	<u>8 363 007</u>
CHARGES			
Frais d'administration			
Traitements et avantages sociaux	4 650 000	4 595 710	4 905 336
Services de transport et de communication	330 000	303 064	330 935
Services professionnels et administratifs	945 000	670 334	832 867
Loyers et entretien	565 000	557 909	559 040
Fournitures et matériel	110 000	86 518	99 888
Amortissement des immobilisations corporelles	275 000	280 379	250 616
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	10 000	14 999	11 711
	<u>6 885 000</u>	<u>6 508 913</u>	<u>6 990 393</u>
Autres charges			
Frais de gestion du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 6)	-	1 958	2 015
Honoraires et remboursements de frais (note 3)	2 650 000	2 653 190	2 428 209
	<u>2 650 000</u>	<u>2 655 148</u>	<u>2 430 224</u>
	<u>9 535 000</u>	<u>9 164 061</u>	<u>9 420 617</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(1 145 523)	(244 230)	(1 057 610)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 351 372</u>	<u>1 351 372</u>	<u>2 408 982</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>205 849 \$</u>	<u>1 107 142 \$</u>	<u>1 351 372 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie portant intérêt au taux de 1,2%	7 379 322 \$	6 619 982 \$
Débiteurs	<u>181 581</u>	<u>877 246</u>
	<u>7 560 903</u>	<u>7 497 228</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 875 264	1 676 765
Provision pour vacances (note 5)	474 276	472 563
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 6)	3 404 421	3 459 482
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	356 118	458 884
Provision pour congés de maladie (note 5)	<u>984 498</u>	<u>907 290</u>
	<u>7 094 577</u>	<u>6 974 984</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>466 326</u>	<u>522 244</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	621 895	803 218
Charges payées d'avance	<u>18 921</u>	<u>25 910</u>
	<u>640 816</u>	<u>829 128</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 107 142 \$</u>	<u>1 351 372 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC


 M^e Jean Paul Dutrisac
 Président


 M. Jacques Laflamme
 Directeur des services administratifs

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	<u>Budget</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
DEFICIT DE L'EXERCICE	<u>(1 145 523) \$</u>	<u>(244 230) \$</u>	<u>(1 057 610) \$</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(300 000)	(99 056)	(324 272)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>275 000</u>	<u>280 379</u>	<u>250 616</u>
	<u>(25 000)</u>	<u>181 323</u>	<u>(73 656)</u>
Acquisition de charges payées d'avance	-	(18 921)	(25 910)
Utilisation de charges payées d'avance	<u>-</u>	<u>25 910</u>	<u>21 121</u>
	<u>-</u>	<u>6 989</u>	<u>(4 789)</u>
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 170 523)	(55 918)	(1 136 055)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>522 244</u>	<u>522 244</u>	<u>1 658 299</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(648 279) \$</u>	<u>466 326 \$</u>	<u>522 244 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(244 230) \$	(1 057 610) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	280 379	250 616
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	695 665	(418 588)
Charges payées d'avance	6 989	(4 789)
Créditeurs et charges à payer	198 499	96 960
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main d'œuvre	(55 061)	(45 239)
Provision pour vacances	1 713	29 938
Provision pour congés de maladie	77 208	135 207
	<u>925 013</u>	<u>(206 511)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>961 162</u>	<u>(1 013 505)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 9)	<u>(99 056)</u>	<u>(74 206)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(102 766)</u>	<u>(65 558)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	759 340	(1 153 269)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>6 619 982</u>	<u>7 773 251</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>7 379 322 \$</u>	<u>6 619 982 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 14 999 \$ (2013 : 11 711 \$).

Un montant de 3 404 421 \$ (2013 : 3 459 482 \$) inclus dans l'encaisse est confié à l'Office des professions du Québec à titre de fiduciaire pour le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**OFFICE DES PROFESSIONS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2014**

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec (Office) est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le *Code des professions* prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou une diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs. Si l'Office prévoit un surplus ou un déficit pour une année financière, il peut également être pris en compte en tout ou en partie.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office des professions du Québec utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doivent être cohérentes avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les provisions pour congés de maladie et vacances ainsi que la provision pour allocations de transition établies sur une base actuarielle. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

L'encaisse et les débiteurs, à l'exception des taxes à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer, des allocations de transition, ainsi que la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant des contributions des membres des ordres professionnels et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- Le service a été rendu ;
- Le montant est déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocations de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Obligations découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels l'Office est partie à titre de preneur, et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les durées de vie suivantes :

	<u>Nombre d'années</u>
Équipement informatique	3
Équipement téléphonique	5
Mobilier	5
Aménagement des locaux	5
Frais de développement de systèmes informatiques	5
Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou en devises étrangères.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du *Code des professions*, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires et indemnités des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels, les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux conseils d'administration des ordres professionnels pour représenter le public, ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les personnes nommées en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* aux comités de révision des ordres professionnels. Les honoraires et indemnités sont fixés par le gouvernement.

Les charges se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Administrateurs nommés	608 364 \$	539 222 \$
Présidents de conseils de discipline des ordres professionnels	<u>2 044 826</u>	<u>1 888 987</u>
	<u><u>2 653 190 \$</u></u>	<u><u>2 428 209 \$</u></u>

Les créiteurs et charges à payer incluent des honoraires et remboursements de frais pour les travaux réalisés par les présidents de conseils de discipline au 31 mars 2014 totalisant 1 297 539 \$ (2013 : 1 165 327 \$).

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créiteurs et charges à payer se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	202 379 \$	219 628 \$
Honoraires et remboursement de frais	1 297 539	1 165 327
Provision pour allocations de transition	168 341	141 055
Traitements à payer	161 705	139 093
Avantages sociaux à payer	<u>45 300</u>	<u>11 662</u>
	<u><u>1 875 264 \$</u></u>	<u><u>1 676 765 \$</u></u>

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon le *Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

L'évolution de la provision pour allocations de transition se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde au début	141 055 \$	- \$
Charge de l'exercice	27 286	141 055
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>168 341 \$</u>	<u>141 055 \$</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Taux d'indexation	2% à 3,5%	2% à 3,5%
Taux d'actualisation	1,69%	1,81%
Durée résiduelle des titulaires d'emploi supérieurs actifs	3 ans	4 ans

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,18 % de la masse salariale cotisable à 9,84 %, et celui du RRPE et du RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Office doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 300 185 \$ (2013 : 280 002 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie		Vacances	
	2014	2013	2014	2013
Solde au début	907 290 \$	772 083 \$	472 563 \$	442 625 \$
Charge de l'exercice	237 435	222 018	402 939	360 674
Prestations versées au cours de l'exercice	(160 227)	(86 811)	(401 226)	(330 736)
Solde à la fin	984 498 \$	907 290 \$	474 276 \$	472 563 \$

Les employés de l'Office peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également choisir d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	RREGOP		RRPE, RRAS	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'indexation	2% à 3,5%	2% à 3,5%	2% à 3,5%	2% à 3,5%
Taux d'actualisation	3,94%	3,61%	1,69%	1,81%
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	13 ans	14 ans	3 ans	4 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

6. OPÉRATIONS EXERCÉES À TITRE DE FIDUCIAIRE

L'Office administre à titre de fiduciaire le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) qui a été créé en vertu du décret 241-2008 du 19 mars 2008. Le FAMMO est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. Le financement initial du FAMMO provient d'une subvention de 5 millions de dollars versée par le gouvernement du Québec administrée et détenue par l'Office au profit des bénéficiaires et au nom de ceux-ci. Les intérêts générés par le FAMMO sont réinvestis dans celui-ci et des frais de gestion ne dépassant pas 8 % du montant initial du FAMMO sont payés à l'Office. L'Office administre le FAMMO jusqu'au 31 mars 2017.

Évolution de l'actif du FAMMO

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde de l'actif au début	3 459 482 \$	3 504 721 \$
Plus:		
Intérêts générés	43 393	40 619
Moins:		
Subventions accordées	(96 496)	(83 843)
Honoraires et remboursements de frais	<u>(1 958)</u>	<u>(2 015)</u>
Solde de l'actif à la fin	<u>3 404 421 \$</u>	<u>3 459 482 \$</u>

L'avoir net du FAMMO est égal à l'actif car celui-ci n'a pas de passif. L'actif du FAMMO correspond à l'effet à payer de l'Office à celui-ci.

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 288 367,35 \$, au taux d'intérêt de 4,17 %, remboursable par versements mensuels de 5 314,32 \$ et échéant en décembre 2016	165 421 \$	221 032 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 250 066,15 \$, au taux d'intérêt de 3,16 %, remboursable par versements mensuels de 4 499,44 \$ et échéant en décembre 2017	<u>190 697</u>	<u>237 852</u>
	<u>356 118 \$</u>	<u>458 884 \$</u>

Les paiements minimums exigibles se détaillent comme suit:

2015	117 765 \$
2016	117 765
2017	101 822
2018	<u>40 495</u>
	377 847

Moins : montants représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>(21 729)</u>
	<u>356 118 \$</u>

8. AVANCES DU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé à avancer à l'Office, à même le fonds général du fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel et sont venues à échéance au 31 mars 2013. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, aucune avance n'avait été contractée. En vertu du décret 309-2013, cette autorisation a été prolongée au plus tard le 31 mai 2018.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement informatique	Équipement téléphonique	Mobilier	Aménagement des locaux	Développement informatique	2014
Coût						
Solde au début	341 689 \$	80 394 \$	264 035 \$	925 822 \$	611 347 \$	2 223 287 \$
Acquisitions	92 068	-	6 988	-	-	99 056
Radiations	(78 823)	-	-	-	-	(78 823)
Solde à la fin	<u>354 934</u>	<u>80 394</u>	<u>271 023</u>	<u>925 822</u>	<u>611 347</u>	<u>2 243 520</u>
Amortissement cumulé						
Solde au début	231 405	61 773	204 195	350 841	571 855	1 420 069
Amortissement	77 009	8 079	23 244	155 088	16 959	280 379
Radiations	(78 823)	-	-	-	-	(78 823)
Solde à la fin	<u>229 591</u>	<u>69 852</u>	<u>227 439</u>	<u>505 929</u>	<u>588 814</u>	<u>1 621 625</u>
Valeur comptable nette						
	<u>125 343 \$</u>	<u>10 542 \$</u>	<u>43 584 \$</u>	<u>419 893 \$</u>	<u>22 533 \$</u>	<u>621 895 \$</u>

Au 31 mars 2014, l'aménagement des locaux comprenait des immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un coût de 538 433 \$, un amortissement cumulé de 192 282 \$ et une valeur nette de 346 151 \$ en contrepartie d'obligations découlant de contrats de location-acquisition. La dépense d'amortissement de l'exercice est de 107 687 \$.

	Équipement informatique	Équipement téléphonique	Mobilier	Aménagement des locaux	Développement informatique	2013
Coût						
Solde au début	313 639 \$	80 394 \$	263 496 \$	674 418 \$	611 347 \$	1 943 294 \$
Acquisitions	72 329	-	539	251 404	-	324 272
Radiations	(44 279)	-	-	-	-	(44 279)
Solde à la fin	<u>341 689</u>	<u>80 394</u>	<u>264 035</u>	<u>925 822</u>	<u>611 347</u>	<u>2 223 287</u>
Amortissement cumulé						
Solde au début	208 275	51 877	178 624	231 747	543 209	1 213 732
Amortissement	67 409	9 896	25 571	119 094	28 646	250 616
Radiations	(44 279)	-	-	-	-	(44 279)
Solde à la fin	<u>231 405</u>	<u>61 773</u>	<u>204 195</u>	<u>350 841</u>	<u>571 855</u>	<u>1 420 069</u>
Valeur comptable nette						
	<u>110 284 \$</u>	<u>18 621 \$</u>	<u>59 840 \$</u>	<u>574 981 \$</u>	<u>39 492 \$</u>	<u>803 218 \$</u>

Au 31 mars 2013, l'aménagement des locaux comprenait des immobilisations louées en vertu de deux contrats de location-acquisition au coût de 538 433 \$, un amortissement cumulé de 84 595 \$ et une valeur nette de 453 838 \$ en contrepartie d'obligations découlant de contrats de location-acquisition. La dépense d'amortissement de l'exercice est de 70 177 \$.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La loi qui encadre l'Office et les ordres professionnels, soit le *Code des professions*, a pour effet de minimiser les risques inhérents aux instruments financiers auxquels l'Office est soumis.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minime car en vertu de l'article 16.8 du *Code des professions*, l'Office n'est autorisé à placer les fonds dont il dispose qu'à court terme dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne, par dépôt auprès d'une banque ou d'une institution financière inscrite à l'Autorité des marchés financiers en application de la Loi sur l'assurance-dépôts, ou dans des certificats, billets ou titres ou papiers à court terme émis ou garantis par une banque ou une telle institution.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est également minime compte tenu qu'il s'agit des contributions à recevoir des ordres professionnels, lesquels sont tenus, en vertu des articles 196.6 et 196.7 du *Code des professions*, de percevoir cette contribution auprès de leurs membres avant le 1er avril de chaque année, et de les remettre à l'Office au plus tard le 1er mai suivant. Les contributions perçues après le 1er mai doivent ensuite être remises à l'Office au plus tard le 31 mars de l'année financière au cours de laquelle elles sont perçues. Les débiteurs apparaissant aux états financiers de l'Office représentent les cotisations dues par les ordres professionnels au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, donc il s'agit de comptes à recevoir de moins de 30 jours selon les déclarations des ordres professionnels pour lesquels aucune provision pour créance douteuse n'est prise.

La valeur comptable de l'encaisse et des débiteurs représente l'exposition maximale de l'Office au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Office détient suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations à court et à long terme. De plus, l'article 196.2 du *Code des professions* précise que les dépenses de l'Office sont à la charge des membres des ordres professionnels, ce qui l'assure de toujours disposer des fonds suffisants pour assumer ses obligations.

Les créiteurs et charges à payer apparaissant aux états financiers de l'Office comprennent les comptes fournisseurs, ainsi que les traitements à payer, soit un montant totalisant 364 084 \$ (2013 : 358 721 \$) dont l'échéance est inférieure à 30 jours. Ils comprennent également des honoraires et remboursements de frais pour des travaux réalisés par les présidents de conseils de discipline au 31 mars 2014 totalisant 1 297 539 \$ (2013 : 1 165 327 \$). L'échéance de ces créiteurs dépend de la durée des causes en cours et la grande majorité deviendra payable au cours des 12 prochains mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

L'Office est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt en raison de son encaisse qui porte intérêt à un taux qui pourrait fluctuer en fonction des taux du marché. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, une variation du taux d'intérêt de 0,1% aurait eu un effet estimé à 6 900 \$ (2013 : 6 800 \$) à la hausse ou à la baisse sur les revenus d'intérêts de l'Office.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'OQAJ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQAJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Alfred Pilon
Président-directeur général

Montréal, le 16 octobre 2014

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 16 octobre 2014

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

Office Québec-Amériques pour la jeunesse État des résultats et de l'excédent cumulé De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel Redressé (note 3)
REVENUS			
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 582 798 \$	1 582 798 \$	1 875 047 \$
Contribution de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse	1 209 306	1 214 889	1 179 570
Contributions des participants	25 000	17 785	31 360
Intérêts sur dépôts bancaires	3 000	3 804	3 912
Autres revenus	-	6 088	4 850
	<u>2 820 104</u>	<u>2 825 364</u>	<u>3 094 739</u>
CHARGES (note 5)			
Programmes et développement	1 806 078	1 806 569	2 165 232
Communications	55 012	51 401	61 609
Traitements et avantages sociaux	859 419	762 299	1 020 008
Fonctionnement	257 899	233 928	233 224
	<u>2 978 408</u>	<u>2 854 197</u>	<u>3 480 073</u>
DÉFICIT ANNUEL	<u>(158 304)</u>	<u>(28 833)</u>	<u>(385 334)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	559 859	559 859	745 572
REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION (Note 3)	-	(199 621)	-
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ	<u>559 859</u>	<u>360 238</u>	<u>745 572</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>401 555 \$</u>	<u>331 405 \$</u>	<u>360 238 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

4.3

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2014

	2014	2013
		Redressé (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	100 026 \$	42 312 \$
Débiteurs (note 7)	640 112	701 928
	740 138	744 240
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	410 490	390 207
	410 490	390 207
ACTIFS FINANCIERS NETS	329 648	354 033
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	1 757	6 205
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	331 405 \$	360 238 \$
Obligations contractuelles (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :

Alfred Pilon
Président-directeur général

Simon Lafrance
Président du conseil d'administration

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

Office Québec-Amériques pour la jeunesse État de la variation des actifs financiers nets De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2014	2013
	Budget	Réal	Réal Redressé (note 3)
DÉFICIT ANNUEL	(158 304) \$	(28 833) \$	(385 334) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	5 150	4 448	5 147
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(153 154)	(24 385)	(380 187)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	553 654	553 654	734 220
REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITIONS (note 3)	-	(199 621)	-
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ	553 654	354 033	734 220
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	400 500 \$	329 648 \$	354 033 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
		Redressé (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(28 833) \$	(385 334) \$
Élément sans incidence en trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 448	5 147
	(24 385)	(380 187)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	61 816	65 016
Intérêts courus à recevoir	-	12 590
Créditeurs et charges à payer	20 283	(243 051)
Contributions reportées	-	(1 200)
	82 099	(166 645)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	57 714	(546 832)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	57 714	(546 832)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	42 312	589 144
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	100 026 \$	42 312 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

Office Québec-Amériques pour la jeunesse Notes complémentaires Au 31 mars 2014

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) a été constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.1). Il a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

L'OQAJ en tant que mandataire de l'État n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQAJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQAJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer et de la provision pour allocation de transition, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Constatation des subventions et contributions

Les subventions et contributions non assorties de critères d'admissibilité ou de stipulations sont comptabilisées à titre de revenu, lorsque le paiement est autorisé. Les subventions et contributions assorties de critères d'admissibilité sont comptabilisées à titre de revenu lorsque ceux-ci sont atteints et que la subvention ou la contribution est autorisée.

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS (SUITE)

Les subventions et contributions ayant des stipulations répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de subventions ou contributions reportées. Ces dernières doivent être diminuées et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé. La comptabilisation du revenu doit être faite selon des modalités cohérentes avec les circonstances et les éléments ayant permis de justifier la comptabilisation initiale du transfert à titre de passif.

CHARGES

Charges de programmes

Les charges de programmes (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire, au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQAJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux et durée suivants :

Matériel informatique et logiciels	33,33 %
Matériel et équipement	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQAJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

3. REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION

La provision pour allocations de transition du personnel d'encadrement de l'OQAJ de même que la portion des allocations de transition refacturée par l'OQMJ auraient dû être comptabilisés au 31 mars 2013 puisque la décision d'octroyer de telles allocations a été prise en juillet 2012.

Cette correction appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

État des résultats et de l'excédent cumulé	2013
	\$
Traitement et avantages sociaux	199 621
Déficit annuel	199 621
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	(199 621)
État de la situation financière	
Débiteurs	1 684
Créditeurs et charges à payer	201 305
Excédent cumulé	(199 621)
Actifs financiers nets	(199 621)

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3

4. CONTRIBUTIONS DES OFFICES

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ), en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, l'OQMJ fournit à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un Office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2014 :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	13 032 \$	20 765 \$	7 499 \$	20 174 \$	61 470 \$
Activités de développement	18 094	28 831	10 412	28 011	85 348
Frais de communications	33 202	52 904	19 107	51 401	156 614
Traitement et avantages sociaux	287 136	457 520	165 239	444 518	1 354 413
Loyer	67 959	108 285	39 108	105 207	320 559
Autres frais de fonctionnement	75 860	120 874	43 655	117 439	357 828
	495 283	789 179	285 020	766 750	2 336 232
Traitement et avantages sociaux subventionnés non répartis	286 000				286 000
	781 283 \$		1 840 949 \$		2 622 232 \$

Pourcentage de répartition retenu en 2013-2014

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
21,20 %	33,78 %	12,20 %	32,82 %

Les charges communes sont réparties comme suit en 2013 (redressé – voir note 3) :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	3 178 \$	4 615 \$	1 354 \$	4 516 \$	13 663 \$
Activités de développement	20 942	30 412	8 922	29 755	90 031
Frais de communications	43 359	62 970	18 473	61 609	186 411
Traitement et avantages sociaux	387 361	562 556	165 034	550 398	1 665 349
Loyer	76 773	111 497	32 710	109 087	330 067
Autres frais de fonctionnement	76 261	110 751	32 491	108 358	327 861
	607 874	882 801	258 984	863 723	2 613 382
Traitement et avantages sociaux subventionnés non répartis	272 400				272 400
	880 274 \$		2 005 508 \$		2 885 782 \$

Pourcentage de répartition retenu en 2012-2013

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
23,26 %	33,78 %	9,91 %	33,05 %

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

5. CHARGES

	2014	2013
		Redressé (note 3)
Programmes et développement		
Projets réguliers	812 303 \$	1 120 333 \$
Allocations de participation et accompagnements Emploi-Québec	596 815	601 792
Projets spéciaux	316 671	384 779
Missions à l'étranger	14 898	8 897
Frais de déplacement au Québec	16 931	14 806
Programmes - frais communs	20 174	4 516
Activités de développement - frais communs	28 011	29 755
Autres frais	766	354
	<u>1 806 569</u>	<u>2 165 232</u>
Communications		
Frais de communications - frais communs	51 401	61 609
	<u>51 401</u>	<u>61 609</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements et avantages sociaux	436 363	617 807
Remboursement de traitements et avantages sociaux à des tiers	(124 025)	(174 832)
Traitements et avantages sociaux à des tiers	5 443	26 635
Traitements et avantages sociaux - frais communs	444 518	550 398
	<u>762 299</u>	<u>1 020 008</u>
Fonctionnement		
Loyer - frais communs	105 207	109 087
Frais de fonctionnement - frais communs	117 439	108 358
Frais de fonctionnement - autres	1 118	3 247
Assurances	4 509	6 805
Frais du conseil d'administration	1 207	580
Amortissement des immobilisations corporelles	4 448	5 147
	<u>233 928</u>	<u>233 224</u>
	<u>2 854 197 \$</u>	<u>3 480 073 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3

6. TRÉSORERIE

	2014	2013
Encaisse	100 026 \$	42 312 \$

En vertu de l'article 34 du Règlement sur la régie interne de l'OQAJ, il est résolu d'autoriser l'OQAJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie entre 200 000 \$ et 300 000 \$. Celle-ci est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	2014	2013
		Redressé (note 3)
OFQJ	33 672 \$	9 599 \$
OQMJ	605 883	691 847
Autres	557	482
	640 112 \$	701 928 \$

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
		Redressé (note 3)
Fournisseurs	153 326 \$	26 435 \$
OQMJ	138 958	223 778
Traitements et vacances à payer	25 467	50 496
Avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer	92 739	89 498
	410 490 \$	390 207 \$

Provision pour allocations de transition à payer

	2014	2013
		Redressé (note 3)
Solde au début	84 195 \$	-
Charge de l'exercice	2 703	84 195
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Solde à la fin	86 898 \$	84 195 \$

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme.

	2014	2013
Taux de croissance de la rémunération	2% à 4,8%	3,43 à 4,55%
Taux d'actualisation	3,61%	3,99%
Durée résiduelle des salariés actifs	14 ans	15 ans

9. MARGE DE CRÉDIT

Aux 31 mars 2014 et 2013, l'OQAJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 novembre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 % et est inutilisée aux 31 mars 2014 et 2013.

4.3 ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES
POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	2014 Total
Coût				
Solde au début	70 785 \$	40 212 \$	118 081 \$	229 078 \$
Dispositions	-	-	-	-
Solde à la fin	<u>70 785</u>	<u>40 212</u>	<u>118 081</u>	<u>229 078</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	70 785	34 007	118 081	222 873
Amortissement	-	4 448	-	4 448
Dispositions	-	-	-	-
Solde à la fin	<u>70 785</u>	<u>38 455</u>	<u>118 081</u>	<u>227 321</u>
Valeur comptable nette	<u>- \$</u>	<u>1 757 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 757 \$</u>

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	2013 Total
Coût				
Solde au début	72 980 \$	103 141 \$	118 081 \$	294 202 \$
Dispositions	(2 195)	(62 929)	-	(65 124)
Solde à la fin	<u>70 785</u>	<u>40 212</u>	<u>118 081</u>	<u>229 078</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	72 980	91 789	118 081	282 850
Amortissement	-	5 147	-	5 147
Dispositions	(2 195)	(62 929)	-	(65 124)
Solde à la fin	<u>70 785</u>	<u>34 007</u>	<u>118 081</u>	<u>222 873</u>
Valeur comptable nette	<u>- \$</u>	<u>6 205 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>6 205 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (OQAJ)

4.3

11. EXCÉDENT CUMULÉ

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « excédent cumulé » :

	2014	2013
		Redressé (note 3)
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	1 757 \$	6 205 \$
Excédent cumulé non affecté	329 648	354 033
Total de l'excédent cumulé	<u>331 405 \$</u>	<u>360 238 \$</u>

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'OQAJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE a augmenté de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'OQAJ sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Cette compensation vise à combler la différence entre le taux de cotisation requis pour le financement du RRPE et le taux effectivement cotisé. Ainsi l'OQAJ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'OQAJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 23 970 \$ (2013 : 18 705 \$). Les obligations de l'OQAJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQAJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 13 311 \$ (2013 : 10 571 \$).

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contributions à verser

Au 31 mars 2014, l'OQAJ a accepté de verser des contributions de 583 467 \$ (2013 : 449 625 \$) pour des projets réguliers qui se réaliseront au cours de l'exercice 2014-2015.

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'OQMJ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Alfred Pilon
Président-directeur général

Québec, le 15 juillet 2014.

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)**Rapport de l'auditeur indépendant**

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la « Loi sur le vérificateur général » (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 15 juillet 2014

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

Office Québec-Monde pour la jeunesse État des résultats et de l'excédent cumulé De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2014	2013
	Budget	Réal	Réal Redressé (note 3)
REVENUS			
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 210 370 \$	1 210 370 \$	1 440 645 \$
Subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 128 000	1 089 751	1 212 169
Subvention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	1 498 944	1 498 944	1 498 944
Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	85 000	-	-
Subvention du Secrétariat à la jeunesse	840 000	839 905	810 000
Contributions des Offices (note 4)	1 927 081	1 840 949	2 005 508
Intérêts sur dépôts bancaires	3 000	8 337	8 021
Contributions des participants	18 000	9 090	21 910
Autres revenus	15 000	29 287	12 328
	<u>6 725 395</u>	<u>6 526 633</u>	<u>7 009 525</u>
CHARGES (note 5)			
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes	2 526 688	2 423 267	2 612 623
Programmes et développement	1 283 256	1 225 902	1 667 222
Communications	165 800	156 614	186 411
Traitements et avantages sociaux	1 977 137	1 949 290	2 298 708
Fonctionnement	798 275	734 515	714 915
	<u>6 751 156</u>	<u>6 489 588</u>	<u>7 479 879</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(25 761)	37 045	(470 354)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	1 118 820	1 118 820	1 453 794
REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION (Note 3)	-	(135 380)	-
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ	-	983 440	1 453 794
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	1 093 059 \$	1 020 485 \$	983 440 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

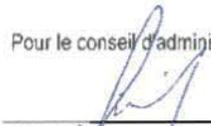
Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2014

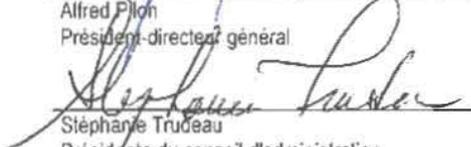
	2014	2013
		Redressé (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	320 226 \$	2 160 686 \$
Débiteurs (note 7)	2 234 753	1 068 872
	<u>2 554 979</u>	<u>3 229 558</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 035 463	2 792 288
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	367 326	334 751
	<u>2 402 789</u>	<u>3 127 039</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>152 190</u>	<u>102 519</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	810 499	836 854
Charges payées d'avance	57 796	44 067
	<u>868 295</u>	<u>880 921</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 12)	<u>1 020 485 \$</u>	<u>983 440 \$</u>

Obligations contractuelles (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :


Alfred Pilon
Président-directeur général


Stéphanie Trudeau
Présidente du conseil d'administration

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel Redressé (note 3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(25 761) \$	37 045 \$	(470 354) \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(140 000)	(96 085)	(106 614)
Amortissement des immobilisations corporelles	141 328	122 440	100 877
	<u>1 328</u>	<u>26 355</u>	<u>(5 737)</u>
Acquisitions de charges payées d'avance	(44 067)	(57 796)	(44 067)
Utilisations de charges payées d'avance	44 067	44 067	17 785
	<u>-</u>	<u>(13 729)</u>	<u>(26 282)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(24 433)</u>	<u>49 671</u>	<u>(502 373)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>237 899</u>	<u>102 519</u>	<u>604 892</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>213 466 \$</u>	<u>152 190 \$</u>	<u>102 519 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u> Redressé (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	37 045 \$	(470 354) \$
Élément sans incidence en trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>122 440</u>	<u>100 877</u>
	<u>159 485</u>	<u>(369 477)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	(1 165 881)	247 529
Créditeurs et charges à payer	(747 705)	744 781
Charges payées d'avance	<u>(13 729)</u>	<u>(26 282)</u>
	<u>(1 927 315)</u>	966 028
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 767 830)</u>	596 551
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(105 205)</u>	<u>(97 494)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(36 566)	(23 466)
Nouvelles obligations découlant de contrats de location-acquisition	<u>69 141</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>32 575</u>	<u>(23 466)</u>
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(1 840 460)	475 591
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 160 686</u>	<u>1 685 095</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>320 226 \$</u>	<u>2 160 686 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Notes complémentaires
Au 31 mars 2014

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'OQMJ est constitué en vertu de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ), (RLRQ, chapitre O-5.2), qui est entrée en vigueur le 26 mai 2009. L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays que le ministre des Relations internationales et de la Francophonie lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) ou par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération. L'OQMJ fait partie des Offices Jeunesses internationaux du Québec (LOJIQ).

L'OQMJ en tant que mandataire de l'État n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQMJ utilise prioritairement le « Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ». L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQMJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer et de la provision pour allocation de transition, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Constatation des subventions et contributions

Les subventions et contributions non assorties de critères d'admissibilité ou de stipulations sont comptabilisées à titre de revenu, lorsque les subventions ou les contributions sont autorisées. Les subventions et contributions assorties de critères d'admissibilité sont comptabilisées à titre de revenu lorsque ceux-ci sont atteints et que le paiement est autorisé.

Les subventions et contributions répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de subventions ou contributions reportées. Ces dernières doivent être diminuées et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé. La comptabilisation du revenu doit être faite selon des modalités cohérentes avec les circonstances et les éléments ayant permis de justifier la comptabilisation initiale du transfert à titre de passif.

CHARGES

Charges de programmes

Les charges de programmes (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au président-directeur général de l'OQMJ à la fin de son mandat de membre du conseil d'administration et président-directeur général. Selon les conditions et modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQMJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux et durées suivants :

Matériel informatique et logiciels	33,33 %
Matériel et équipement	20 %
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQMJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION

La provision pour allocations de transition du personnel d'encadrement aurait dû être comptabilisée au 31 mars 2013 puisque la décision d'octroyer de telles allocations a été prise en juillet 2012.

Cette correction appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

État des résultats et de l'excédent cumulé	2013
	\$
Contributions des Offices	271 920
Traitement et avantages sociaux	407 300
Déficit annuel	135 380
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	(135 380)
État de la situation financière	
Créditeurs et charges à payer	452 772
Débiteurs	317 392
Excédent cumulé	(135 380)

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

4. CONTRIBUTIONS DES OFFICES

Tel que prévu à l'article 5 de sa Loi, l'OQMJ, en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, fournit à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un Office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2014 :

	OQMJ	Contribution des Offices			Total
		OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	13 032 \$	20 765 \$	7 499 \$	20 174 \$	61 470 \$
Activités de développement	18 094	28 831	10 412	28 011	85 348
Frais de communications	33 202	52 904	19 107	51 401	156 614
Traitement et avantages sociaux	287 136	457 520	165 239	444 518	1 354 413
Loyer	67 959	108 285	39 108	105 207	320 559
Autres frais de fonctionnement	75 860	120 874	43 655	117 439	357 828
	<u>495 283</u>	<u>789 179</u>	<u>285 020</u>	<u>766 750</u>	<u>2 336 232</u>
Traitement et avantages sociaux subventionnés non répartis	286 000				286 000
	<u>781 283</u> \$		<u>1 840 949</u> \$		<u>2 622 232</u> \$

Pourcentage de répartition retenu en 2013-2014

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
21,20 %	33,78 %	12,20 %	32,82 %

Les charges communes sont réparties comme suit en 2013 (redressé - voir note 3) :

	OQMJ	Contribution des Offices			Total
		OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	3 178 \$	4 615 \$	1 354 \$	4 516 \$	13 663 \$
Activités de développement	20 942	30 412	8 922	29 755	90 031
Frais de communications	43 359	62 970	18 473	61 609	186 411
Traitement et avantages sociaux	387 361	562 556	165 034	550 398	1 665 349
Loyer	76 773	111 497	32 710	109 087	330 067
Autres frais de fonctionnement	76 261	110 751	32 491	108 358	327 861
	<u>607 874</u>	<u>882 801</u>	<u>258 984</u>	<u>863 723</u>	<u>2 613 382</u>
Traitement et avantages sociaux subventionnés non répartis	272 400				272 400
	<u>880 274</u> \$		<u>2 005 508</u> \$		<u>2 885 782</u> \$

Pourcentage de répartition retenu en 2012-2013

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
23,26 %	33,78 %	9,91 %	33,05 %

ÉTATS FINANCIERS 4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

5. CHARGES

	2014	2013
		Redressé (Note 3)
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes:		
OFQJ	833 714 \$	1 094 619 \$
OQAJ	1 214 888	1 179 570
OQWBJ	374 665	338 434
	<u>2 423 267</u>	<u>2 612 623</u>
Programmes et développement:		
Projets réguliers	634 371	1 076 964
Projets spéciaux	437 443	457 164
Missions à l'étranger	5 256	26 448
Activités de développement	2 014	2 952
Programmes – Frais communs	61 470	13 663
Activités de développement – Frais communs	85 348	90 031
	<u>1 225 902</u>	<u>1 667 222</u>
Communications:		
Frais de communications – Frais communs	156 614	186 411
	<u>156 614</u>	<u>186 411</u>
Traitements et avantages sociaux:		
Traitements et avantages sociaux	245 126	276 925
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers	163 208	179 353
Remboursement de traitements et avantages sociaux des tiers	(100 701)	(95 871)
Traitements et avantages sociaux – Frais communs	1 087 126	1 194 792
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers – Frais communs	546 811	728 833
Formation	1 244	552
Formation – Frais communs	6 476	14 124
	<u>1 949 290</u>	<u>2 298 708</u>
Fonctionnement:		
Loyer – Frais communs	320 559	330 067
Frais de fonctionnement – Frais communs	268 888	261 800
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition – Frais communs	15 316	14 815
Frais de fonctionnement autres	2 785	1 913
Assurances	4 242	4 693
Frais du conseil d'administration	285	750
Amortissement des immobilisations corporelles	48 816	49 631
Amortissement des immobilisations corporelles – Frais communs	73 624	51 246
	<u>734 515</u>	<u>714 915</u>
	<u>6 489 588 \$</u>	<u>7 479 879 \$</u>

LOJIQ

179

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

6. TRÉSORERIE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Encaisse non réservée	20 226 \$	1 860 686 \$
Réserve	300 000	300 000
	<u>320 226 \$</u>	<u>2 160 686 \$</u>

En vertu de l'article 34 du règlement intérieur de l'OQMJ, il a été résolu par le conseil d'administration d'autoriser l'OQMJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Elle est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
		Redressé (note 3)
Emploi-Québec	183 275 \$	234 704 \$
Secrétariat à la jeunesse	73 905	218 000
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	1 498 944	-
OFQJ	137 987	252 061
OQAJ	138 958	223 778
OQWBJ	195 028	139 876
Autres	6 656	453
	<u>2 234 753 \$</u>	<u>1 068 872 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
		Redressé (Note 3)
Fournisseurs	55 699 \$	146 727 \$
OFQJ	376 486	1 041 117
OQAJ	605 883	691 847
OQWBJ	178 575	164 367
Traitement et vacances à payer	170 618	99 637
Avantages sociaux et provision pour allocation de transition à payer	648 202	648 593
	<u>2 035 463 \$</u>	<u>2 792 288 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)**8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER (SUITE)***Provision pour allocations de transition à payer*

	2014	2013
		Redressé (note 3)
Solde au début	591 234 \$	119 195 \$
Charge de l'exercice	98 783	472 039
Prestations versées au cours de l'exercice	(60 945)	-
Solde à la fin	<u>629 072 \$</u>	<u>591 234 \$</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme.

	2014	2013
Taux de croissance de la rémunération	2% à 4,8%	3,43% à 4,55%
Taux d'actualisation	1,23% à 4,36%	1,33% à 3,98%
Durée résiduelle des salariés actifs	Entre 1 et 27 ans	Entre 1 et 24 ans

9. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2014, l'OQMJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins du centre-ville de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 31 juillet. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est inutilisée au 31 mars 2014 et 2013.

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2014	2013
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 424 725 \$, au taux de 4,28 %, remboursables par versements mensuels de 3 190 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 29 février 2024	310 261 \$	334 751 \$
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 69 141 \$, au taux de 2,90 %, remboursables par versements mensuels de 1 236 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 30 avril 2018	57 065 \$	-
	<u>367 326 \$</u>	<u>334 751 \$</u>

Les montants des paiements minimums exigibles (capital et intérêts) à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Contrats de location-acquisition
2015	53 116 \$
2016	53 116
2017	53 116
2018	53 116
2019	39 516
2020 et suivants	<u>188 216</u>
Total des paiements minimums exigibles	440 196
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>72 870</u>
	<u>367 326 \$</u>

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives détenues en vertu de contrats de location- acquisition	2014 Total
Coût					
Solde au début	4 856 \$	62 653 \$	144 962 \$	924 725 \$	1 137 196 \$
Acquisitions	2 297	9 799	14 848	69 141	96 085
Solde à la fin	7 153	72 452	159 810	993 866	1 233 281
Amortissement cumulé					
Solde au début	315	21 182	27 114	251 731	300 342
Amortissement	971	22 008	31 962	67 499	122 440
Solde à la fin	1 286	43 190	59 076	319 230	422 782
Valeur comptable nette	5 867 \$	29 262 \$	100 734 \$	674 636 \$	810 499 \$

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives détenues en vertu de contrats de location- acquisition	2013 Total
Coût					
Solde au début	611 \$	27 831 \$	77 415 \$	924 725 \$	1 030 582 \$
Acquisitions	4 245	34 822	67 547	-	106 614
Solde à la fin	4 856	62 653	144 962	924 725	1 137 196
Amortissement cumulé					
Solde au début	122	6 237	3 023	190 083	199 465
Amortissement	193	14 945	24 091	61 648	100 877
Solde à la fin	315	21 182	27 114	251 731	300 342
Valeur comptable nette	4 541 \$	41 471 \$	117 848 \$	672 994 \$	836 854 \$

Au 31 mars 2014, aucune acquisition était incluse dans les créditeurs et les charges à payer (2013 : 9 120 \$).

LOJIQ a payé en février 2009 des améliorations locatives de 500 000 \$. La charge d'amortissement appartient à l'OQMJ, car les améliorations locatives ont été subventionnées.

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

4.4

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

LOJIQ a financé en février 2009 des améliorations locatives de 424 725 \$. Cette dépense est partagée avec les autres Offices. Ces transactions constituent les améliorations locatives totalisant 924 725 \$.

L'OQMJ a capitalisé en 2012 du développement informatique de 77 415 \$. La charge d'amortissement appartient à l'OQMJ car le développement informatique a été subventionné.

LOJIQ a financé en mai 2013 des améliorations locatives de 69 141 \$. Cette dépense est partagée avec les autres Offices.

12. EXCÉDENT CUMULÉ

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « excédent cumulé » :

	2014		2013 Redressé (Note 3)
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	810 499	\$	836 854
Excédent cumulé non affecté	209 986		146 586
Total de l'excédent cumulé	1 020 485	\$	983 440

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'OQMJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE a augmenté de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'OQMJ sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Cette compensation vise à combler la différence entre le taux de cotisation requis pour le financement du RRPE et le taux effectivement cotisé. Ainsi l'OQMJ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'OQMJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 97 840 \$ (2013 : 57 892 \$). Les obligations de l'OQMJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQMJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 28 831 \$ (2013 : 22 949 \$).

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

4.4

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contributions à verser

Au 31 mars 2014, l'OQMJ a accepté de verser des contributions pour les programmes de 340 281 \$ (2013 : 254 950 \$) pour des projets qui se réaliseront au cours de l'exercice 2014-2015.

Contrats de location

L'OQMJ est engagé par des baux à court et à long terme avec la Société québécoise des infrastructures, échéant en septembre 2014 pour des locaux administratifs à Québec et en février 2019 pour des locaux administratifs à Montréal.

Les paiements s'établissent comme suit :

	Québec	Montréal
2015	36 390 \$	223 440 \$
2016	-	223 440
2017	-	223 440
2018	-	223 440
2019	-	204 820
	<u>36 390 \$</u>	<u>1 098 580 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'OQMJ est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'OQMJ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQMJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQMJ au risque de crédit au 31 mars 2014 est la suivante :

	2014	2013
Trésorerie	320 226 \$	2 160 686 \$
Débiteurs	1 886 117	751 480
	<u>2 206 343 \$</u>	<u>2 912 166 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

4.4

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE (OQMJ)

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La trésorerie de l'OQMJ est composée de l'encaisse. La direction juge que le risque de perte est négligeable. Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'elles sont composées en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Aucune provision n'est comptabilisée étant donné la qualité des créances. L'ensemble du solde sera encaissé dans les 60 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQMJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. L'OQMJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'OQMJ s'est muni d'une réserve de trésorerie afin de pourvoir au financement de ses opérations. Au 31 mars 2014, la réserve de trésorerie s'élève à 300 000 \$ (2013 : 300 000 \$).

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2014 :

	2014	2013
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux et provision pour allocation de transition à payer		
Moins de 90 jours	1 387 261	2 143 695

